(Logo du club)

Nom du club

Adresse

NPA, Lieu

Lieu, date

**Concept de protection « Nom du club »**

**Président/e du club**

Nom/Prénom

E-mail

Numéro de téléphone

**Personne de contact – Responsable Covid-19**

Nom/Prénom

E-mail

Numéro de téléphone

**Conditions cadres concernant les concepts de protection dans le sport**

* Décisions du Conseil fédéral du 29 avril 2020, révision de l’ordonnance 2 Covid-19 relative à l’assouplissement des mesures dans le domaine du sport.
* Concept de protection de l’Association suisse de Futnet.

**Objectif des concepts de protection pour le Futnet**

* Reprise des entraînements en club.
* Chaque club, groupe d’entraînement et installation sportive doit disposer d’un concept de protection.
* Le concept de protection de l’Association suisse de Futnet est clair, simple et pragmatique à mettre en œuvre.
* Le concept de protection de l’Association suisse de Futnet sert de modèle pour les clubs et les groupes d’entraînement.

**Résumé des principes généraux**

* Respect des règles d’hygiène de l’OFSP.
* Distanciation sociale (2 m de distance entre toutes les personnes ; 10 m2 par personne, pas de contact corporel).
* Rassemblements de 5 personnes au maximum, conformément aux prescriptions des autorités. Dans la mesure du possible, composition de groupes identiques à chaque fois et établissement d’une liste des participants pour le suivi des chaînes d’infection potentielles.
* Respect des prescriptions spécifiques de l’OFSP pour les personnes particulièrement vulnérables.

**Objectifs de l’Association suisse de Futnet**

Afin de s’aligner sur les mesures de l’OFSP, l’Association suisse de Futnet a rédigé son propre plan de protection destiné à ses clubs affiliés. Voici les objectifs de ce plan de protection.

* Nos règles, processus et instructions sont conformes aux exigences des autorités (des contrôles de police peuvent avoir lieu).
* Le message adressé au public est clair : "Nous sommes et resterons solidaires, nous respectons strictement les lignes directrices". Nous nous comportons de manière exemplaire, car cela va dans l’intérêt du Futnet et de la santé de tous ceux qui pratiquent notre sport.
* Pour les clubs et les exploitants d'installations sportives : des règles claires et simples, des processus clairs, des solutions pragmatiques et faciles à mettre en œuvre.
* Pour les joueurs et joueuses de Futnet : des règles et des processus clairs et simples. Ceux-ci assurent la sécurité. Chaque athlète sait comment il doit se comporter.
* Les entraîneurs de Futnet peuvent reprendre leur activité. Les entraîneurs bénévoles peuvent à leur tour transmettre leurs connaissances et leur enthousiasme.

**Responsabilité / Charges / Devoirs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mesure / Description** |  | **Responsabilité** |
| Nommer un représentant / une représentante Covid-19 |  | * Club / groupes d'entraînement
* Responsables des infrastructures
 |
| **Responsabilité primordiale*** Responsabilité de la mise en œuvre cohérente des mesures de protection.
 |  | * Dirigeant du club
* Responsables des infrastructures
 |
| **Evaluation des risques et tri*** Les athlètes et les entraîneurs présentant des symptômes d’infection ne sont pas autorisés à participer aux entraînements.
* Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre ses instructions. Le groupe d’entraînement auquel ils appartiennent doit immédiatement être informé.
 |  | * Joueurs et joueuses
* Entraîneurs
 |
| **Déplacement vers et depuis le lieu d’entraînement*** Les participants sont autorisés à arriver sur place au maximum 5 minutes avant leur match ou le début de l'entraînement (il est recommandé de se déplacer à pieds, à vélo ou en voiture, d'éviter si possible les transports publics et de respecter les prescriptions du Conseil fédéral et de l'OFSP). Les participants doivent avoir quitté le lieu de l’entraînement au maximum 10 minutes après la fin de l’entraînement.
 |  | * Joueurs et joueuses
* Entraîneurs
 |
| **Communication dans le club*** Envoi par e-mail à tous les membres du club (Joueurs et joueuses, entraîneurs, assistants, parents d’enfants et juniors).
* Envoi à la commune et/ou aux responsables des installations sportives.
 |  | * Club
 |

# Entraînements en général

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Mesure / Description** |  | **Responsabilité** |
| **Principe : Respect des règles d’hygiène de l’OFSP*** Distanciation sociale (2 m de distance entre toutes les personnes ; 10 m2 par personne, pas de contact corporel).
* Rassemblements de 5 personnes au maximum, conformément aux prescriptions des autorités.
* Dans la mesure du possible, composition des groupes identiques à chaque fois et établissement d’une liste des participants pour le suivi des chaînes d’infection potentielles.
* Respect des prescriptions spécifiques de l’OFSP pour les personnes particulièrement vulnérables.
 |  | * Joueurs et joueuses
* Entraîneurs
 |
| * Seuls les joueuses / joueurs / entraîneurs qui ne présentent aucun symptôme sont autorisés à se présenter à l’entraînement.
* Les horaires d’entraînement doivent être réservés et confirmés.
* Les joueuses / joueurs arrivent doivent arriver à la salle au maximum 5 minutes avant le début du match / de l’entraînement.
* Les joueurs et joueuses n'échangent aucun objet ou vêtement.
* Les regroupements de l’équipe sur le terrain et en dehors doivent être systématiquement évités.
* Des produits désinfectants sont disponibles sur place pour les joueuses / joueurs avant, pendant et après l'entraînement.
* Il faut se laver les mains conformément à la réglementation de l’OFSP avant et après l’entraînement. Ne pas porter de bagues.
* Après l’entraînement, l’installation sportive indoor est ventilée par l’exploitant.
* Les déchets (peaux de banane, emballages, bouteilles en pet, etc.) sont emmenés et jetés à la maison.
* Les athlètes doivent avoir quitté les installations au plus tard 10 minutes après la fin du match / de l'entraînement.
 |  | * Dirigeant du club
* Entraîneurs
* Responsables des infrastructures
 |

**Principes à respecter lors de l’entraînement**

* Les échauffements ont toujours lieu dans le respect de la réglementation des 2 m et si possible en plein air.
* Dans une salle simple, un maximum de **4 joueuses / joueurs peut s'entraîner sur une moitié de terrain** (une moitié de terrain de Futnet fait 81 m2 et il y a donc 20,25 m2 à disposition par personne), donc 8 joueuses / joueurs peuvent s’entraîner au maximum par terrain (2 groupes distincts de 4 personnes)
* Dans une salle multiple, tant que les exercices ont lieu dans les limites d’un terrain de Futnet, il est également possible de s’entraîner sur des terrains adjacents (1 demi-terrain = 1 petit groupe)
* Les joueuses et joueurs ne changent jamais de groupe d'entraînement et les petits groupes restent sur leur moitié de terrain pendant tout l’entraînement. Les formes et contenus de l’entraînement doivent garantir la distance de 2 m entre les joueuses/joueurs.
* L'entraîneur doit toujours garder au moins 2 m de distance avec les joueuses / joueurs afin de respecter les directives en matière de distance sociale. Lors des explications des exercices, 5 personnes au maximum peuvent se réunir.
* Le jeu et l’entraînement se déroulent absolument sans contact physique (pas de high-fives).
* La forme de jeu ou l'entraînement doit être planifié et exécuté en conséquence. L’entraîneur ou la personne en charge de l’entraînement doit veiller à ce qu'il n'y ait aucun contact physique pendant tous les exercices.

**Principes à respecter concernant l’utilisation de l’infrastructure, le matériel, le nettoyage, l’accès à la salle et le suivi des participants aux entraînements**

Vestiaires / douches / toilettes

* Les vestiaires et les douches ne sont pas à disposition des joueuses et joueurs jusqu’à nouvel avis.
* Les terrains de Futnet, intérieurs et extérieurs, et les toilettes (celles qui sont ouvertes sont signalées) sont ouverts et à dispositions des joueuses et joueurs.
* Les joueurs et joueuses doivent se présenter à l’entraînement déjà en tenue de sport.
* Les joueurs et joueuses sont autorisés à entrer dans le centre sportif au plus tôt 5 minutes avant le début et doivent le quitter au plus tard 10 minutes après la fin de l'entraînement.

Nettoyage

* Les joueuses et joueurs s'engagent à respecter strictement le concept de nettoyage de l’installation sportive.
* Le matériel utilisé doit être désinfecté au moyen des produits adéquats avant et après chaque entraînement.

Accès et organisation au sein de l’infrastructure

* Les joueuses et joueurs sont autorisés à venir sur le site au plus tôt 5 minutes avant le match / l’entraînement.
* Les joueuses et joueurs entrent dans la salle à l’heure précise de l’entraînement.
* Les rassemblements spontanés de personnes doivent être évités.
* L'entraîneur détermine la répartition des joueuses et joueurs sur les terrains, en tenant compte de la taille du groupe à maintenir (max. 4 athlètes par moitié de terrain).
* La salle doit être quittée immédiatement après le match / l’entraînement.
* Les joueuses et joueurs doivent avoir quitté le site au maximum 10 minutes après la fin de l’entraînement.

Matériel

* Les terrains sont montés et démontés par les joueuses et les joueurs présents à l’entraînement.
* Le matériel est désinfecté avant et après l’entraînement.
* Les ballons sont désinfectés avant et après l'entraînement, mais aussi régulièrement pendant l'entraînement.

Suivi des participants aux entraînement par écrit

* L'inscription à l'entraînement est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses.
* L'entraîneur ou le représentant Covid-19 confirme les inscriptions et informe les joueuses et joueurs des horaires.
* L’entraîneur ou le représentant Covid-19 tient une liste de présence et l’archive pour garantir la traçabilité des participants afin que les éventuelles chaînes d'infection puissent être retracées.

**En s'inscrivant et en confirmant sa participation à l’entraîneur, les joueuses / joueurs acceptent de se conformer à toutes les exigences. En cas de non-respect des règles, le joueur ou la joueuse est exclu de l’entraînement.**

**Annexe**

 **Garder ses distances**

Gardez vos distances avec les autres personnes. Vous pouvez contracter le nouveau coronavirus lorsque votre distance avec une personne malade est de moins de 2 m. En gardant vos distances, vous protégez les autres et vous-même.

Gardez vos distances lors des activités sportives tant en plein air que dans les salles de sport et d’entraînement: 10 m2 par personne ou 2 m de distance.

Petits groupes de 5 personnes au maximum pour les activités sportives et les entraînements

**Garder ses distances dans les transports publics**

 Les transports publics sont primordiaux pour l’économie et de nombreuses personnes en dépendent pour se rendre au travail. L’offre de base est donc maintenue. Toutefois, lorsqu’ils sont très fréquentés, les transports publics ne permettent pas de garder une distance suffisante avec les autres usagers. Ils présentent donc un risque accru d’infection par le nouveau coronavirus.

* Evitez d’emprunter les transports publics.
* Recourez dans la mesure du possible à la mobilité douce (marche, vélo, vélo électrique) pour vous rendre à l’entraînement.
* Si vous devez néanmoins emprunter les transports publics, observez les règles d’hygiène et de conduite.

**Se laver soigneusement les mains avant et après l’entraînement !**

Le lavage des mains joue un rôle clé en matière d’hygiène : il est donc important de se les laver régulièrement avec du savon pour se protéger. Séchez-vous les mains avec une serviette propre – si possible un essuie-mains en papier jetable ou un linge de tissu en rouleau (usage unique).

 **A quoi dois-je encore faire attention ?**

 Il est préférable de ne pas porter de bagues. Si vous portez une bague : enlevez-la avant de vous laver les mains, nettoyez-la avec du savon et séchez-la bien.

 Prenez soin de votre peau: une peau abîmée peut devenir un véritable nid à microbes. Utilisez au besoin une lotion hydratante pour soigner votre peau.

**Ne pas se serrer la main**

Selon ce que nous venons de toucher, nos mains ne sont pas propres. Des gouttelettes infectieuses provenant de la toux et des éternuements peuvent se trouver sur les mains. Ces gouttelettes peuvent atteindre la bouche, le nez ou les yeux si nous les touchons. Il est donc important d’éviter les poignées de main. Voici comment nous protéger d’une infection :

* ne pas se serrer la main; renoncer aux rituels sportifs comprenant des contacts ;
* renoncer à se faire la bise ;
* ne pas se toucher le nez, la bouche et les yeux.